

CREATION d'une cabine téléphonique publique au Bois de Nèfles
(Sainte-Clotilde)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Février 1956

Mesdames,

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre de Monsieur le Directeur des P.T.T.

Ile de la Réunion

Postes, Télégraphes & Téléphones

Direction du Service

N° TL/1877/TC5

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté à Egalité - Fraternité

Saint-Denis, le 13 Décembre 1955

Le Directeur des Postes
Télégraphes & Téléphones

à Monsieur le MAIRE - SAINTE-CLOTILDE

OBJET: Création d'une cabine téléphonique publique au Bois de Nèfles Ste-Clotilde

R E F: Ma lettre n° 1254 Tel du 23 Septembre 1952
Votre lettre n° 414 du 4 Octobre 1952

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'envisage le réaménagement du réseau téléphonique de Ste-Clotilde.

A cette occasion, j'ai été amené à réexaminer les possibilités d'établissement au Bois de Nèfles Ste-Clotilde d'une cabine téléphonique à laquelle pourraient être rattachés les abonnés éventuels de cette agglomération. Je précise que 7 demandes m'ont déjà été faites.

L'installation d'une telle cabine donne lieu, selon les réglementations en vigueur, à une déclaration du modèle ci-joint, prise par délibération du conseil municipal et approuvée par l'Autorité préfectorale. Aux termes de cette déclaration la Municipalité s'engage notamment à mettre à la disposition de l'Administration le local nécessaire au fonctionnement du service, à recruter et à rémunérer le géant chargé d'en assurer l'exécution.

A cette rémunération principale dont le montant doit être soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle, viennent s'ajouter les remises allouées par le service des P.T.T. qui sont actuellement fixées comme suit:

- par communication téléphonique: 3 Frs 70
- par télégramme transmis par téléphone: 6 Frs 60

En outre les communications établies en dehors des heures normales d'ouverture du service ouvrent droit à une rétribution spéciale par opération, à savoir:

- en semaine entre 21 heures et 7 heures)
- le dimanche entre 0 heure et 7 heures) 82 Frs, 50
- entre 11 heures et 24 heures)
- pendant les autres heures de fermeture: 33 Frs.

Compte tenu de ces précisions, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la suite qu'il vous est actuellement possible de réserver à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Directeur des Postes, Télégraphes,
Téléphones de la Réunion,
Signé: ILLISIBLE.

Madame TRANQUILLAIN Simon, régisseur du poste téléphonique de cette localité accepterait de remplir les fonctions de gérante de cabines publique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à faire établir, au Bois de Nèfles (Station Clotilde) un service public téléphonique dans l'immeuble pris en location par la Commune appartenant à M. Oscar LE GUIDEC./.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet.

H. Denis, le 5 avril 1956
I. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gaudin

Le Maire,
Signé: VALFON HOARAU.

adopté à l'unanimité.